



Creil, le 20 mars 2023

***Aux membres du Conseil
de Quartier Voltaire***

Maison de la ville
03 44 29 52 24
citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 15 mars 2023

Ordre du jour :

- Présentation du projet immobilier Quartus.
- Présentation des aménagements pour les circulations douces.
- Présentation des projets lauréats et "lauréat citoyen", Budget Participatif saison 4.
- Préparation des diagnostics en marchant.
- Questions diverses.

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Thierry BROCHOT, adjoint au Maire délégué au quartier Voltaire.

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services :

M. Marwan BOUHARB, chef de projet Transition écologique et Numérique.

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie Participative.

Habitants : 17

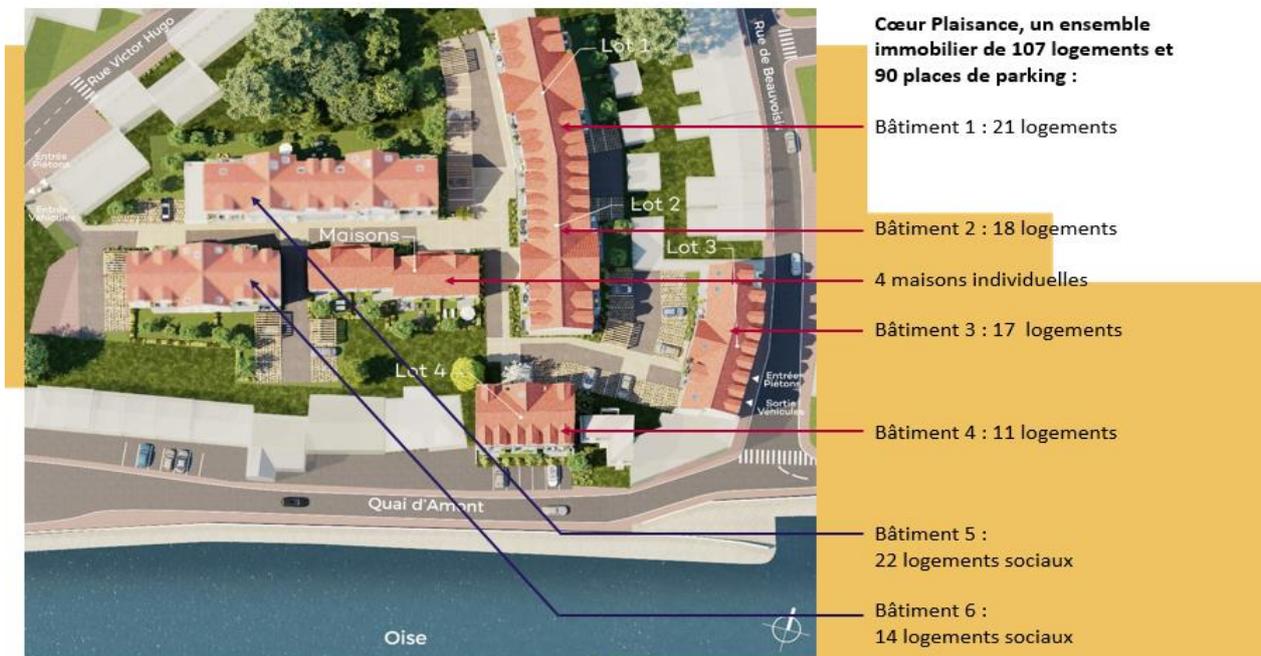
- **1^{er} point : Présentation du projet immobilier Quartus.**

Le projet Quartus, localisé sur le quai d'Amont, sera composé de 6 bâtiments : 2 bâtiments destinés aux logements sociaux, 4 bâtiments en accession à la propriété.

Concernant les logements : 40% seront des T2, 40% de T3 et 20% de T4.

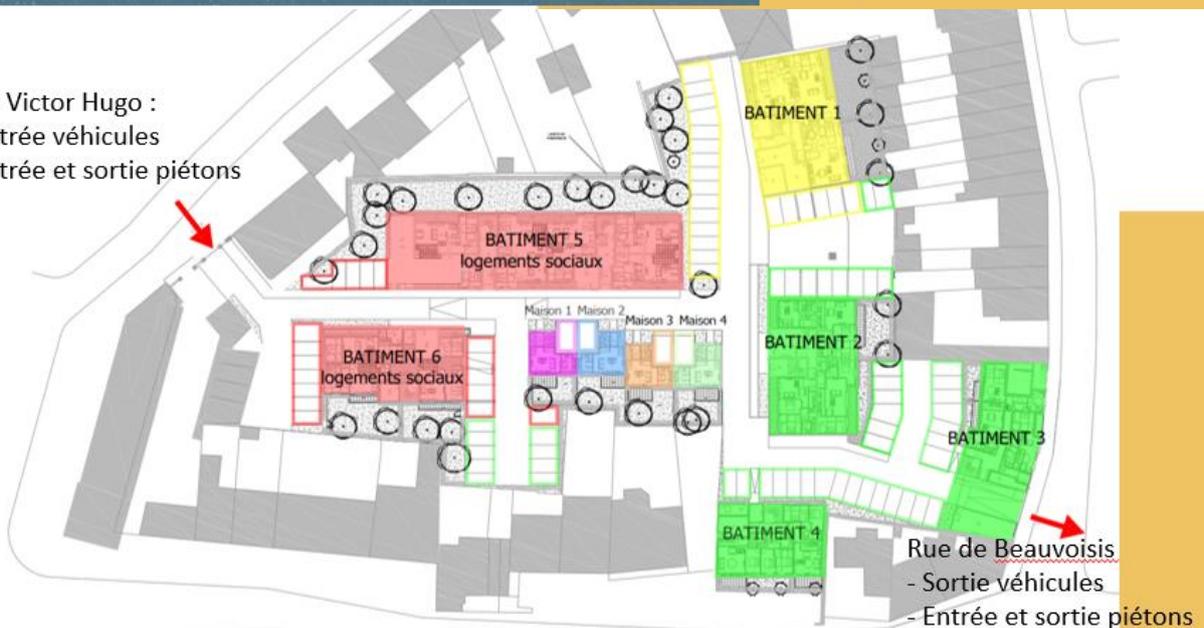
Les constructions reprendront les marqueurs architecturaux locaux.

Chaque logement sera doté d'une place de parking et chaque logement sociaux de 0,5 place, conformément à la réglementation en vigueur et 1 parking à vélo sera créé dans chaque bâtiment. La réglementation actuelle vise à favoriser les mobilités douces, de ce fait, la tendance est à la réduction des places de stationnement. La réalisation d'un parking souterrain n'est pas envisageable du fait de la proximité de l'Oise.



Rue Victor Hugo :

- Entrée véhicules
- Entrée et sortie piétons



Concernant les nuisances engendrées par les travaux :

- Le chantier débutera chaque jour à 7h30. Un coup de klaxon à 8h du matin indiquera le début des activités. Les travaux bruyants seront effectués l'après-midi.
- Le samedi, les tâches les moins bruyantes seront réalisées. Et aucuns travaux n'auront lieu le dimanche.
- 6 livraisons seront effectuées par jour, aucune fermeture de route n'est prévue.

● **2^{ème} point : Présentation des aménagements pour les mobilités douces.**

La ville de Creil travaille actuellement à la réalisation d'un plan vélo afin d'encourager les habitants à utiliser les mobilités douces en sécurisant les accès et en sensibilisant les usagers au partage de la voirie.

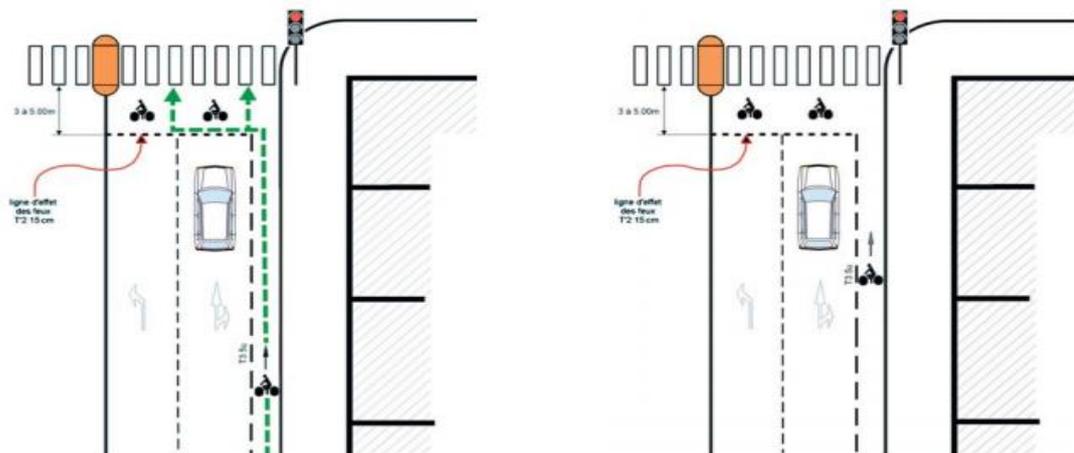
Ces premiers aménagements s'inscrivent dans une logique « d'itinéraires » plutôt que de « voies ».

Deux types d'équipements sont déployés en fonction des axes : **structurants** (principales artères de la ville et qui relient les différents quartiers), et **les autres** (permettent à chacun de rejoindre, depuis son domicile, un point d'accès au « réseau principal » sécurisé).

1- Le vélo aux feux tricolores - Le sas vélo et le tourner à droite.

- Le sas vélo permet au cycliste de profiter du feu rouge pour se positionner devant :
Cet aménagement permet de : Mieux voir et d'être vu ; Présélectionner sa voie ; Démarrer avant les véhicules à moteur ; Ne pas respirer les gaz d'échappement ; Une meilleure sécurité.

⇒ A - Le feu est **ROUGE**



*Je suis **cycliste** ... Le feu est **rouge** ...*

Je m'avance dans le sas et je me place devant les voitures arrêtées, pour aller soit tout droit, soit à gauche.

*Lorsque le feu passe au **vert**, je peux ainsi être vu des automobilistes et démarrer avant eux.*

*Je suis **automobiliste** ... Le feu est **rouge** ...*

Je m'arrête avant la première ligne d'effet des feux et je laisse donc libre l'espace (sas vélo) situé entre la ligne d'effet et le passage piéton.

*Lorsque le feu passe au **vert**, je respecte les cyclistes placés devant moi.*

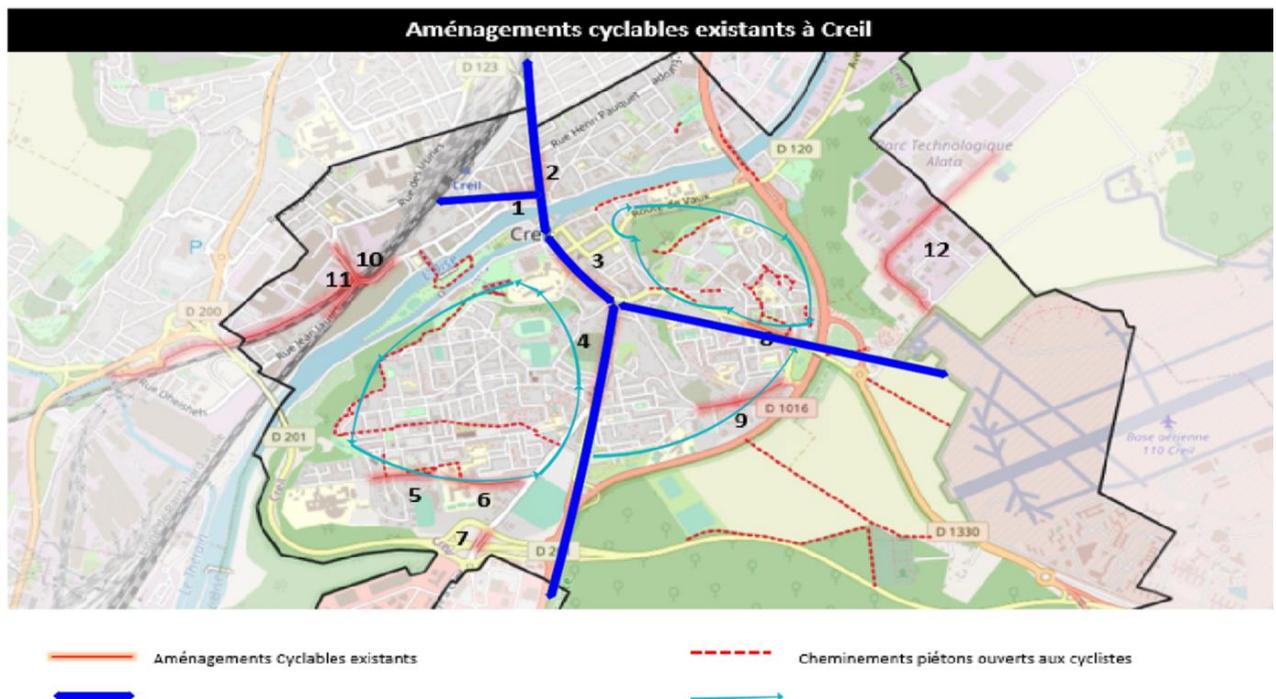
- Le cédez le passage cycliste au feu est une signalisation donnant la possibilité au cycliste de tourner à droite aux feux rouges (ou aller tout droit) dans le respect du code la route.

Cet aménagement permet : Un meilleur confort pour circuler, Raccourcir la durée du parcours des cyclistes. Plusieurs types de panneaux peuvent le signaler :



12 carrefours sont sujets à l'intégration d'un sas vélo et tourner à droite pour cyclistes :

- Avenue Antoine Chanut : Couloir mixte bus/vélos
- Rue Gambetta (vers Nogent sur Oise)
- Rue Victor Hugo
- Rue Gambetta (Pont de Creil)
- Route de Vaux
- Rue de la République
- Rue Robert Schuman
- Rue Edouard Branly
- Avenue Puvis de Chavannes
- Avenue Léonard de Vinci
- Rue de Chantilly
- Rue Blaise Pascal



2- Des rues à double-sens cyclable

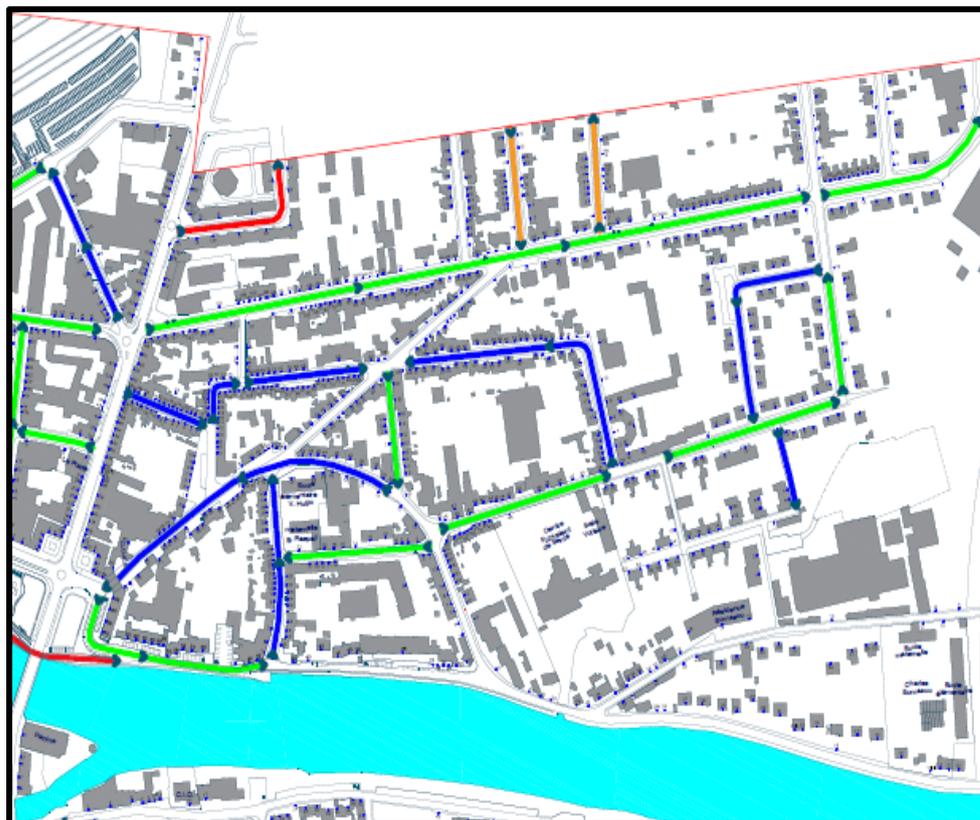
Le double-sens cyclable consiste, pour les cyclistes, à emprunter des voies à sens unique dans le sens inverse à celui autorisé pour les véhicules à moteur. Il est autorisé dans certaines rues à sens unique pour les cyclistes (interdit aux deux roues motorisées).

Cela doit permettre de raccourcir les itinéraires cyclables pour favoriser la pratique.

Deux types de panneaux peuvent signaler ces aménagements :

Panneau C24 :

Panneau M9 :



Cartographie des doubles sens cyclables dans le quartier Voltaire, basé sur l'étude réalisée par les services techniques.

En vert : les aménagements réalisés : Quai d'Amont (entre Gambetta et Beauvoisis),

Rue Voltaire :

- Première partie entre Hugo et Dolet, la seconde entre Brèche et Anatole France,

- Seconde partie entre Brèche et Anatole France,

Rue Benjamin Raspail,

Rue Henri Protat,

Avenue de l'Europe,

Rue Henri Pauquet :

- Première partie entre Gambetta et Guesde,

- Seconde entre Blériot et Europe,

En bleu : les aménagements possibles mais non prévus pour le moment

En rouge : les aménagements non réalisables (voies trop étroites ou dénivelé trop important).

Le double sens cyclable est, depuis 2008, la réglementation nationale en vigueur sur toutes les zones à 30km/h. Il appartient donc à la collectivité de définir par arrêté, les rues sur lesquelles ces aménagements peuvent être pérennisés pour limiter les risques.

Cette présentation a donné lieu à un échange avec les citoyens présents :

- La mise en double sens cyclable du quai d'Amont peut engendrer un danger pour les cyclistes du fait de l'étroitesse de la rue, notamment au niveau du Café des sports.

- **2^{ème} point : Retour sur les projets sélectionnés dans le cadre du Budget Participatif saison 4.**

Le Jury du Budget Participatif, qui s'est tenu le samedi 3 décembre 2022, a statué sur les projets proposés par les creillois. 12 projets ont été retenus. Le projet « Dynamiser le quartier Gournay » a été désigné « Prix du public » à la suite du vote s'étant tenu sur la plateforme participative.

TITRE DU PROJET	Thématique	Quartier	Description
L'arène d'Estampe	Cadre de Vie	Cavées	Installation de lampadaires au niveau du city stade, de mobilier urbain et de matériel pour la pratique du sport en plein air. Réalisation d'une aire de street workout.
Dynamiser le quartier Gournay	Cadre de Vie	Gournay	Installation de tables de tennis de table ainsi que de balançoires sur la parcelle du lycée Gournay dans le cadre de son occupation temporaire par l'association "pour nos enfants"
Barrière végétale	Propreté	Cavées	Installer une barrière végétale afin d'empêcher les papiers de traverser la route de Chantilly et de se disperser sur les pelouses et les entrées de la rue de Normandie les jours de marché
Aire de jeux inclusifs Quartier du Moulin.	Cadre de Vie	Moulin	Réalisation d'une aire de jeux inclusive en complément du parcours de santé proposé en 2021. Permettre aux enfants des établissements du secteur de se dépenser. L'école élémentaire Ronsard notamment, accueille des enfants en situation de handicap.
Chantiers bénévoles histoire et patrimoine	Cadre de Vie	Rive Gauche	Créer des chantiers de jeunes bénévoles permettant aux jeunes volontaires de se fédérer autour d'une oeuvre utile à la collectivité.
Espace de jeux - Parc de la pierre blanche	Cadre de Vie	Cavées	Aménagement du parc de la Pierre Blanche avec une rénovation et un agrandissement de l'aire de jeux pour enfants comprenant l'ajout de jeux pour différentes tranches d'âge.
Montgolfières a creil	Cadre de Vie	Rive Gauche	Faire connaître les monuments de la ville de creil. Développer le tourisme sur le territoire communal.
Chemin de l'Oise	Cadre de Vie	Rive Gauche	Création d'une voie verte sécurisée pour améliorer le cadre de vie en adaptant le chemin de l'Oise aux piétons. Sécuriser et rendre agréable le parcours et valoriser les bords de l'Oise. Implantation de panneaux historiques et explicatifs sur la faune et la flore afin d'inciter à la promenade. Implantation de corbeilles. Faire connaître le label, Ville fleurie. Lieux : la zone de Vaux (qui a des trottoirs vétustes ou inexistant) à Verneuil-en-Halatte et plus largement le parcours Creil a Pont Saint Maxence en passant par la station d'épuration de Creil.
Aire de jeux sur l'île Saint-Maurice	Cadre de Vie	Rive Gauche	Renforcer l'offre d'équipements ludiques sur l'île Saint-Maurice, notamment pour la tranche d'âge 3 à 14 ans, en réalisant une aire de jeux avec des équipements solides.
Rénovation sport île saint maurice	Cadre de Vie	Rive Gauche	Réhabilitation de la pelouse du stade de l'île Saint Maurice et ajout de gradins sur les cotés.
Végétalisation de la voie public	Sécurité	Rive Gauche	Création d'un terre plein végétalisé à la place des bacs à fleurs dans la rue pasteur afin de lutter contre la prise en sens interdit de la rue, et de végétaliser le secteur.
Aménagement et dépollution cote a cri cri	Cadre de Vie	Rouher	Améliorer le cadre de vie et la propreté urbaine. Zone aménagée, avec des tables de pique-nique et des bancs, avec vue sur l'Oise. Aménagement sur les 3 sites des jardins familiaux de Creil de conteneurs à déchets ménagers ainsi que de nouvelle consignes de gestion des déchets verts qui seront compostés plutôt que jetés. Aménagement de quelques places de parking et installation de conteneurs à déchets. Pose d'un grillage en bordure de champs pour interdire l'accès a un endroit de dépôt sauvage. Ramassage des déchets par les services de la commune.

- **3^{ème} point : Préparation des diagnostics en marchant.**

Un diagnostic en marchant aura lieu dans le quartier au printemps. L'objectif de ce dispositif est de réunir techniciens, élus et citoyens lors d'une déambulation afin de constater l'évolution des problématiques remontées sur certains secteurs. Un itinéraire a été proposé en lien avec les signalements recueillis pendant l'année. Celui-ci a été validé par les membres du Conseil de quartier.



● **4^{ème} point : Retours sur signalements.**

- Dans la rue Rousseau, l'organisation du stationnement n'est, semble-t-il, pas claire. Il n'y a pas de panneau indiquant un stationnement alterné, mais une rive a été verbalisée. Comment est organisé le stationnement ?
 - Selon l'arrêté il est unilatéral alterné avec périodicité semi-mensuelle. A voir s'il faut ajouter des panneaux.
- Une rénovation de la chaussée est apparemment en cours rue Rousseau. Or, les bateaux réalisés devant les garages engendreront un risque d'inondations.
 - L'écoulement a été repris. Les riverains ont été rencontrés. Sujet à suivre lors d'une prochaine grosse pluie.
- Quelle est la procédure en cas de problématique d'insalubrité et d'intervention des services de la ville sur une propriété privée ? Est-ce que l'intervention est facturée au propriétaire ? (Rapport à la haie taillée récemment dans l'avenue de l'Europe).
 - Lorsque des désordres portant infraction au RSD, au code de la santé publique ou d'autres textes sont constatés par rapport dûment rédigé, une mise en demeure est adressée au propriétaire/gestionnaire. En cas de risques pour la sécurité ou la santé nécessitant la prise d'arrêté municipal ou préfectoral, s'il y a défaut d'exécution, des travaux d'office sont réalisés par la Ville aux frais du propriétaire (un titre est émis).

Dans le cas d'une haie taillée, il n'y a pas de titre émis (sauf application d'une réglementation votée en Conseil municipal à voir avec la DST).

- Une demande d'installation de clôture au niveau des jardins familiaux (parc Henri Letien le long de la brèche), pour éviter les squats, n'est-elle toujours pas effectuée.
 - Cela a été réalisé.
- Les tracés des passages piétons à l'entrée de la rue Victor Hugo n'ont apparemment pas été refaits depuis les travaux sur la voirie. Les tracés (stop et signalisation au sol) sont également à refaire sur cette intersection.
 - Le marquage du PP est prévu 8 février. Pour le reste des marquages, il sera réalisé en 2023.
- Les résidents des « ondines », rue V.Hugo, éprouvent des problèmes de visibilité en sortant leur véhicule, notamment en provenance du quai d'amont (stationnement alterné et vitesse des véhicules gênent la visibilité). Serait-il possible de mettre en place un miroir ?
 - Un miroir sera positionné prochainement sur le trottoir d'en face.
- Lors de la réalisation de panneaux pour jalonner les espaces publics de la ville. Il conviendrait d'inscrire en dessous de l'inscription « Parc Henri Letien », la mention « terrain de la brèche ».
 - L'information a été prise. Une étude complète sur la ville va être menée en 2023 sur cette thématique.
- Il est demandé pourquoi une place PMR n'est pas réalisable rue Voltaire ? Serait-il envisageable de la réaliser à l'angle du bar ?
 - Les caractéristiques ne peuvent être respectées sur Voltaire. La réalisation d'une place PMR ne serait pas sécurisée. Sur Dolet, il en existe une à proximité et une autre dans la 2ème section.
- Dans la rue Pauquet des boules pour empêcher le stationnement au niveau du commerce « Armor » nécessiteraient peut-être d'être mieux signalisés la nuit, car cela peut provoquer des accidents pour les piétons.
 - Au 101 rue Pauquet, il a effectivement été placé 3 demi sphères. Le trottoir est suffisamment large pour ne pas les baliser, ce qui est d'ailleurs techniquement très difficile.

- **5ème point : Questions diverses.**

- Le panneau sens interdit dans la rue Voltaire a été tourné.
- Une quille pour empêcher le stationnement a été retirée entre les rues Protat et Hugo.
- C'est le cas également à l'angle des rues Barluet et Protat.
- Il est demandé l'installation de mobilier urbain au niveau de la boîte à livre.
- Dans la rue Somasco, les trottoirs sont trop étroits.

Demands relatives aux retours sur signallements de la précédente réunion :

- Le passage piéton à l'angle des rues Hugo et quai d'Amont n'est toujours pas refait.
- Est-il possible de signaler les boules anti-stationnement de la rue Pauquet avec des peintures réfléchissantes ? D'autres boules sont présentes dans la rue Cawell.
- Dans la rue Rousseau, il est demandé l'installation de panneaux de stationnement (suite du signallement précédent).

Où en est la réalisation du projet déposé dans le cadre du Budget Participatif 2019, qui proposait la mise en place d'équipements de fitness en extérieur ?

Un projet a effectivement été validé en 2019, mais les équipements n'ont pas été implantés. Après vérification sur place avec les services techniques, il est prévu la pose de 4 éléments, conformément au projet.

Conclusion

Les élus ont clôturé la séance en remerciant les participants.

Le prochain conseil de quartier se tiendra au 2^{ème} trimestre 2023. L'invitation du commissaire adjoint de la Police Nationale est envisagée.